Municipalité de Cap-Saint-Ignace

D'abord et avant tout la belle campagne!

Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 13 janvier 2025 qui avait lieu à la salle du Conseil à 20 h, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2025-01 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.

QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au www.capsaintignace.ca ou encore pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quinzième jour de janvier 2025.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher